



EX-LIBRIS
CHARLES EDOUARD
ARCHITECTE
ESE
N° 7/a
N° VII/A

SALLE
DE SPECTACLE
DE BORDEAUX,

Par M. LOUIS.



AUX DÉPENS DE L'AUTEUR.

Et se trouve A PARIS,

Chez ESPRIT, Libraire, au Palais-Royal.

M. DCC. LXXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



A Monseigneur
Le Duc de Richelieu,

Pair et premier Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi, Connétable, premier Gentilhomme de la Chambre de sa Majesté, son Lieutenant-général, Gouverneur de la haute et basse Guienne.

Monseigneur,

Pour parer cet ouvrage du nom du premier vainqueur de Mahon, votre confiance et vos bontés persévérantes sembleroient seules m'authoriser; mais j'y suis porté par un sentiment de Justice encore plus imperieux. Vous avès senti la nécéssité de donner une Salle de spectacle à la Ville de Bordeaux, et vous m'avez nommé pour etre l'instrument de votre projet. mon hommage est donc une dette: il falloit m'en acquitter envers vous, Monseigneur, et devant la posterité; heureux, si vous voulez bien l'agréer aussi comme un témoignage de ma reconnoissance!

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et
très obeïssant Serviteur
Louis.

DISCOURS
PRÉLIMINAIRE.


I l'on ne doit pas toujours se flatter d'obtenir une grande gloire par la Gravure & par les Livres, au moins est-il des cas où ils fournissent des armes contre la satyre & la calomnie. Le Monument que j'ai élevé est éloigné de la Capitale; les bases sur lesquelles je me suis appuyé, les obstacles qui se sont présentés, les procédés que j'ai employés, tout est ignoré du Public, & j'ai voulu que le Public connut tout. Si j'étois assez heureux pour que la Salle de Spectacle de Bordeaux présentât aux jeunes Architectes des idées hardies, un plan & des détails neufs, quelque science dans l'exécution, je voudrois aussi qu'ils y apprissent à soutenir avec courage ce qu'ils auroient conçu avec des vues raisonnables. C'est peut-être ce que j'offre ici par l'historique de la construction de ma Salle.

Il en falloit une à Bordeaux, & d'après les ordres que j'en reçus de M. le Maréchal de Richelieu, Gouverneur de la Guyenne, je formai des projets qu'il signa avec le Corps de Ville au mois de Mai 1773.

Ce Plan étoit vaste; mais le Chef de la Province aggrandît encore mes idées, par l'encouragement dont il a toujours enflâmmé les talens. Pour les esprits à petites vues, qui ne savent que les amortir, ou qui n'admettent rien de grand que dans Paris, le Monument que je proposois d'élever dans Bordeaux auroit paru une idée folle. Qu'ils sachent que l'Italie n'auroit qu'une route, si tous les Chefs-d'œuvres dont elle est enrichie étoient entassés dans Rome seule: mais habitée jadis par des hommes pour qui trois parties de ce Globe n'étoient qu'un point, ils les ont répandus dans tous les lieux qu'ils vouloient habiter. Aussi le Voyageur curieux, l'Artiste ardent à s'instruire vont-ils fertiliser aujourd'hui tous les coins du domaine des anciens maîtres du monde, que le défaut de commerce & de population réduiroit à la misère & à la stérilité. Pourquoi? c'est que de Bayes, de Catanne à Ravennes; d'Ancone à Fréjus & à Orange, les Statues, les Ponts, les Temples, les Aquéducs, les Amphithéâtres & les Arcs de Triomphe ont été sémés avec profusion.

Les personnes qui diroient que la Salle dont je publie les dessins étoit d'une trop grande dépense pour Bordeaux, doivent apprendre que la plus heureuse situation, la fertilité de son sol,

l'ardeur & l'intelligence de ſes Habitans y animent un Commerce de plus de cent-cinquante millions par an. Mais ce n'eſt pas aſſez de ce point de vue, bien fait cependant pour autoriſer l'étendue de mon projet, je vais leur montrer encore que le Gouvernement qui embraſſe les intérêts divers du Royaume, m'a accordé les moyens de ſoulager la Ville de Bordeaux dans les dépenſes d'un Monument qu'il a cru digne de ſa grandeur.

Il eſt au milieu du Port de cette Ville & dans la plus heureuſe ſituation, une Forteresse bâtie dans le dernier ſiècle, laquelle eſt environnée de vaſtes glacis. Un Château fort au centre d'une Ville ne peut guère la défendre contre les ennemis de l'Etat; & la fidélité de ſes Habitans raſſureroit même la tyrannie, s'ils avoient à la craindre. C'eſt donc ſur la portion de ces Glacis la plus voiſine de la Bourſe, que M. le Maréchal de Richelieu me propoſa d'élever une Salle de Spectacle : lieu où les affaires, autant que les plaiſirs, réuniſſent chaque ſoir les Citoyens & les Etrangers qui habitent une des premières Places de l'Europe. Le Roi en accordant quatre mille huit cent trente toiſes, ſur le terrein dépendant du Château Trompette (1), permit à la Ville de vendre tout ce qui ne ſeroit pas néceſſaire au Plan qu'Elle avoit adopté, & voulut que le produit en fut employé à la conſtruction de cet Edifice.

Ces avantages parurent ſi grands, qu'un Négociant du premier ordre me propoſa de fournir des fonds pour l'exécution de mes Plans, ſi je pouvois lui obtenir la poſſeſſion du Monument pour trente ans, après leſquels la Ville en deviendroit abſolue Propriétaire. On auroit ſans doute refuſé cette offre; mais elle prouve au moins que j'avois proportionné mes projets à la poſſibilité des moyens. Indépendamment de ceux qui étoient dûs à la munificence Royale, je démontrai la certitude du produit que devoit procurer la location des lieux dépendants de ma Salle. En conſéquence la Ville fut autoriſée à prendre des fonds ſur un Emprunt formé pour un autre objet, à l'effet de fournir aux premières dépenſes de la conſtruction. Avant que de la commencer, je demandai que l'Architecte de la Ville, plus au fait des prix courans des ouvrages, arrêtât lui-même toutes conventions avec les Entrepreneurs. Ainſi aſſuré de tout côté, je commence à tracer mon Plan; & ſourd aux clameurs de quelques domiciliés qui regrettoient les arbres qu'il fallut faire abattre pour un Monument qui devoit cependant faire valoir les poſſeſſions qui en étoient voiſines, je fais fouiller les terres.

La fondation d'un Edifice eſt un travail trompeur, parce qu'on ne peut pas juger d'avance la nature des fonds, ni tout ce qui recouvre les ſurfaces; celles-ci cachoient (2) les fondemens d'un Monument antique à détruire; un Chenal (3), auſſi très-ancien qui recevoit les eaux de la rivière,

(1) Lettres Patentes du 4 Septembre 1773.

(2) Les Piliers Tuteles.

(3) *Chenal*, eſt un courant d'eau bordé de terre, par lequel les Vaiſſeaux peuvent paſſer. Le Chenal répond à ce qu'on appelle communément une *Garre*.

préſenta des obſtacles auxquels il fallut remédier par des épuiſemens pénibles, des pilotis nombreux, des grillages, & en le comblant d'un amas de pierres conſidérables. Enfin la néceſſité de regagner par des conſtructions, une pente que l'inſtabilité du ſol avoit encore augmenté: tous ces objets produiſirent des dépenſes inattendues, mais qui n'étoient pas faites pour arrêter. Auſſi bientôt tout eſt détruit, les fondations & les ſouterreins immenſes de la Salle de Spectacle ſe conſtruiſent avec autant de ſolidité que de promptitude, & l'ouvrage eſt prêt à ſortir de terre..... Mais ici, LOUIS XV meurt, & tout va s'arrêter.

Le Corps de Ville de Bordeaux ſentoit vivement la néceſſité d'une Salle, & toujours attaché à l'exécution de mes Plans, il prit, le 25 Juillet 1774, une Délibération dans des termes trop honorables pour que je puiſſe la rapporter ici. Juſques là enivré du bonheur d'éelver un grand Monument, je ne m'étois nullement occupé de mes intérêts; on n'avoit pas encore ſtatué ſur mes honoraires: cet acte les fixe, & annonce la plus grande confiance en mon travail & en mes moyens. Rien n'étoit plus encourageant pour l'exécution de mes projets. Mais un nouveau Miniſtère veut être inſtruit des travaux de la Salle, de l'emploi des fonds des terreins vendus, de ceux qui reſtoient à vendre, enfin des reſſources ſur leſquelles on pouvoit compter pour achever l'ouvrage. Je ferme tous les atteliers, & viens en Novembre 1774, avec mes états de dépenſes, auprès de M. Turgot.

Une des premières opérations de ce Miniſtre, fut de ſoumettre aux ordres de M. Eſmangart, Intendant de la Province de Guyenne, les travaux de la Salle de Spectacle, & la délivrance des fonds qui devoient y être employés. En remettant ainſi tout le pouvoir aux mains d'un Adminiſtrateur éclairé dans les Arts, & accoutumé à traiter avec ceux qui les exercent, peut-être M. Turgot avoit-il en vue de prévenir les inconvéniens de la diverſité des opinions dans la conduite d'un ouvrage où un ſeul eſprit doit opérer. Mais quelque fut le motif qui le détermina dans l'Arrêt du Conſeil, du 11 Décembre 1774, il excita des ennemis puiſſans contre l'Edifice commencé. Lorſque par une inſpection directe on peut partager la gloire d'un Monument, tous les autres intérêts peuvent être oubliés; mais ſi l'on n'entre plus pour rien dans ſa conſtruction, il eſt aſſez ordinaire alors d'en devenir les Cenſeurs, ou au moins des Spectateurs très-indifférents. Auſſi dès que le Corps Municipal, qui ſix mois avant louoit à l'excès & mon ouvrage & ma perſonne, ſe vit privé de l'adminiſtration de la Salle, il m'abandonna à tous les effets d'une haine qui lui paroiſſoit encore au-deſſous de ſon mécontentement.

Pluſieurs Habitans recommandables, qui juſques-là n'avoient pas oſé exhaler le dépit que leur intérêt particulier devoit naturellement exciter en eux, ſe joignirent hautement à ceux qui ſe croyoient offenſés. Voici le motif de ceux-là : l'ancienne Salle de Spectacle de Bordeaux étoit conſtruite ſur les Foſſés de l'Hôtel de Ville, & elle étoit environnée de beaucoup de Maiſons Bourgeoiſes, qui diminuoient de valeur par l'éloignement de ma Salle. Rien n'étoit donc mieux

au regard de ces intéressés que de cesser les travaux commencés.« Le nouveau Plan, suivant eux, » étoit ridicule, l'élévation ruineuse, & la Ville gagnoit infiniment en faisant une Salle mesquine » sur l'ancien emplacement voisin de leurs maisons ». Enfin, censures ridicules, calomnies capables d'inspirer une injuste méfiance à un vertueux Ministre, démarches des Puissances, tout fut employé pour faire avorter le projet le plus utile & le moins onéreux. C'est à cette époque que j'eus à lutter contre des Citoyens de qui je devois attendre l'encouragement & le soutien; & cette persécution fut un hydre qui se reproduisit jusqu'à la fin de l'Edifice.

Si je m'abandonnai à quelque vanité dans l'exécution de la Salle de Bordeaux, ce fut surtout dans cette occasion, où je ne sentis nulle atteinte du dégoût dont les ennemis de mon ouvrage cherchoient à me frapper. L'étude paisible d'un Art, aussi agréable qu'utile, n'inspire pas toujours les moyens de prévenir tout le mal dont la haine est capable, ni la force de lui résister. Je me suis trouvé ce courage: voilà ce qui me flatte, & quelquefois me surprend.

Le premier crime qu'on m'imputa, fût d'avoir annoncé une dépense modérée, & d'en avoir déja fait une assez considérable. Ce tort n'en étoit pas un, puisqu'il provenoit de difficultés qu'il est impossible de juger d'avance; mais présenté comme on faisoit, il pouvoit donner de dangéreuses préventions à un Ministre intègre. Cet homme éclairé aimoit les Artistes, il leur étoit très-accessible; il se plaisoit à les entendre, & bientôt il devint mon apologiste. On va voir maintenant si j'ai pu l'abuser.

Les fondations & souterreins de la Salle montoient à un prix très-haut. Cet ouvrage avoit été fait par entreprise, les marchés en avoient été arrêtés par l'homme de la Ville, comme je l'ai dit plus haut, il avoit contrôlé les toisés & en avoit fait la vérification. Or cet Architecte n'a jamais pu être soupçonné de ménagemens à mon égard. Donc si les dépenses premières de la Salle de Spectacle ont été considérables, elles n'ont pu être abusives. Cette vérité bien démontrée, le Ministre n'avoit plus à m'opposer que la dépense du reste de mon projet. Elle lui paroissoit énorme au taux où il avoit été commencé. Son ame éprouvoit un combat entre l'économe de l'État & l'homme ami des grandes choses. Afin que la nécessité présente de l'économie ne lui fit pas sacrifier le bien public dans un point de vue plus éloigné, je lui proposai des réductions d'ouvrages, & lui montrai un état dans lequel la Salle de Bordeaux privée d'accessoires, utiles à la vérité, mais non pas indispensables, s'exécuteroit pour la somme d'un million cinq cent mille livres. Pour l'opérer, j'ouvris la voie de construire par économie. Je sentis toute la force de ma proposition : mais ni les fatigues des atteliers, ni les courses dans la Province où je travaillois, ni les dépenses particulières, rien ne m'effrayoit, pourvu que l'achèvement de l'Edifice eut lieu. A cet effet je m'engageai à procurer des bois des Pyrenées achetés de la première main, à me transporter dans les carrières, à y enseigner aux ouvriers l'art inconnu pour eux de tirer des pierres de douze, quinze ou dix-huit pieds de longueur dont j'avois besoin, à imaginer des machines économiques & sûres pour leurs chargemens & déchargemens, à porter le même soin pour les briques,

briques, la chaux, le plâtre, & tous les matériaux néceſſaires à un Edifice de la nature de celui-ci. Le nouveau genre de travail que je m'impoſois ne paroiſſoit pas de peu d'importance à un Miniſtre qui ſçavoit que les conſtructions de la Capitale, où tous les matériaux ſe puiſent à volonté, n'entraînent pas ces difficultés.

A la ſuite de ce Plan de conduite, j'établis la plus grande clairvoyance dans mes opérations, & je n'acceptai ſon conſentement, qu'à la condition qu'il ſeroit fait tous les mois trois états de dépenſes, tant des achats des matériaux que des journées d'ouvriers, deſquels, un ſeroit envoyé au Contrôle général des Finances, un à M. l'Intendant de la Province, & le troiſiéme au Bureau de l'Hôtel de Ville de Bordeaux: l'original, ainſi que les pièces juſtificatives, devant reſter dans le mien. Ces états, avant que d'être envoyés, devoient être exactement vérifiés, contrôlés & ſignés par l'Architecte propre du Corps de Ville. Tels furent mes conventions avec M. Turgot, & je ne ſçais lequel lui plut davantage, ou de ma loyauté, ou de ma tenacité à ſuivre mon entrepriſe; mais il ne ſe contenta pas de me donner en particulier des témoignages de ſatisfaction & de confiance; il exiſte des perſonnes dans les premiers rangs de la Nobleſſe & du Miniſtère qui peuvent atteſter s'il m'honoroit de ſon eſtime, & s'il ſe plaiſoit à le dire.

L'Hyver s'étant paſſé en négociations, je revins à Bordeaux, au mois de Mars 1775, & tous les atteliers de la Comédie ſe rouvrirent. Les démarches de l'envie ne ſe rallentiſſoient pas; elles ne m'avoient pas rebuté; & il lui étoit impoſſible d'attaquer ma conduite. Elles s'en vengeoient en attaquant l'ouvrage à meſure qu'il s'élevoit. J'y étois inſenſible, quoiqu'elles trouvaſſent peu de contradicteurs dans la Province, où l'on ne peut guères compter que ſur un petit nombre d'amis: les défenſeurs du bon goût ſemblent ſe réunir dans la Capitale. Là le vrai ſçavoir ramene tôt ou tard au ſain jugement, & détruit les fauſſes préventions, & il faut convenir que ces ſoutiens des Artiſtes & leurs approbations précieuſes, ſont un puiſſant remède contre l'ennui des méchantes ſatyres. Mais on nuiſit à l'élévation de ma Salle par un moyen bien plus ſérieux. Un Arrêt du Conſeil du 7 Mars 1775, ordonne la vente du reſte des terreins excédens celui qui étoit néceſſaire à la conſtruction de la Comédie. La Ville eſt chargée de cette vente; elle ſe fait, & ne produit environ que huit cent trente mille livres. Quand on conſidère que j'avois obſervé de réſerver, pour être vendus (1), les emplacemens les plus commodes pour le commerce, qu'ils ſont au centre du Port, & attenans la Comédie, la Bourſe & la Place publique, on convient qu'ils n'ont pas produit les avantages qui en auroient dû réſulter. On n'auroit pas été ſurpris s'ils étoient montés à un tiers de plus. Les fonds pris ſur l'emprunt de Gênes épuiſés, le prix des terreins vendus ſe payant ſeulement, on ſent qu'il eut fallu des reſſources plus étendues pour ſuivre mon zèle & hâter l'édifice. Cependant les ſyſtêmes de bienfaiſance publique de M. Turgot, ne les

(1) Voyez Planche première.

favorisoient pas. En privant le Corps Municipal de son revenu ordinaire sur les octrois, non-seulement les fonds destinés à la construction de la Comédie s'épuisoient sans espoir de les voir remplacer, mais encore la Ville s'endettoit chaque jour, n'ayant plus de quoi subvenir même à ses dépenses journalières & de première nécessité. Ainsi le bien même a des bornes; porté à l'excès, il cesse de l'être & devient funeste. Ainsi M. Turgot détruit d'un côté ce qu'il veut voir élevé de l'autre, ses vues se choquent, & ce même Ministre qui avoit rétabli le calme dans mon âme, & soutenu mon courage, alloit m'enlever même jusqu'à l'espérance.

Qu'on se figure un Architecte étranger à la Ville dans laquelle il bâtit; environné de jaloux & de contradicteurs; devenu le seul soutien de ses projets & auquel les fonds manquent de toutes parts: obligé cependant de répondre aux demandes des Fournisseurs de toute espèce dont il a obtenu d'abondans matériaux sur les espérances d'un exact payement, & d'entendre les Plaintes de tous les Employés qu'il a attiré par les avantages probables d'un travail suivi : telle étoit ma situation. Pour échapper à des poursuites affligeantes & si bien fondées, falloit-il fuir? hélas! ce parti affreux eut consolé mes ennemis de leur propre disette.... Non, je n'envisageai pas même comme possible d'interrompre les travaux de la Comédie. Quelle perte en effet, si j'eusse abandonné dans les Chantiers les Bois & autres Matériaux dont je m'étois pourvu à l'avance? d'un côté, comment aurois-je pu rassembler de nouveau autant de travailleurs, si malgré les promesses qui les avoient attirés près de moi, ils s'étoient vus forcés de s'éloigner par défaut de paiement ou d'ouvrage. Que fis je donc en cette extrémité? Tout ce que j'avois de bien & de fortune je l'engageai; je formai des emprunts en mon propre nom. Ce moyen fut le seul qui me resta pour entretenir mes travaux, je l'employai sans hésiter. Mais on sent ce que peut la fortune & le crédit d'un particulier pour l'élévation d'un Monument public, & l'on jugera assez de la lenteur avec laquelle il marchoit vers la fin.

Un changement dans le Ministère prévint l'épuisement prochain de ma dernière ressource, & me releva de cette crise terrible. M. de Clugny passe de l'Intendance de Bordeaux au Ministère des Finances. Sans être né avec un goût particulier pour les Arts, qualité qui seroit cependant bien nécessaire à celui qui dirige l'emploi des revenus de la France, le nouveau Contrôleur-Général aimoit la Salle de Spectacle de Bordeaux; & dès son entrée à l'Intendance, il l'avoit jugé nécessaire à la Ville & digne de la Province. Il y a plus, l'amitié qu'il me portoit l'en rendit zèlé protecteur. Ce sentiment n'étoit pas l'effet de mes intrigues auprès de lui. Je lui avois fait ma cour comme la doit faire un Artiste, par mes travaux. Je me rappelle avec trop de plaisir l'occasion qui fit naître le sentiment vif dont il m'honoroit, pour n'en pas entretenir un instant le Public.

Monseigneur & Madame la Duchesse de Chartres vinrent à Bordeaux. M. l'Intendant brûle du desir de leur donner un témoignage éclatant de la joie qu'ils procuroient à la Ville par leurs présences. Le tems étoit court : il ne m'accorda que onze jours pour servir son zèle; ils me

parurent

parurent suffiſans. J'élevai pluſieurs Salles au milieu du Jardin de l'Intendance, & il fut le théâtre d'une Fête (1), qui ſatisfit, j'oſe le dire, un Prince accoutumé à ces Spectacles, & qui fut applaudie de la Province. Son ſuccès, la célérité & l'économie que j'y apportai, enchantèrent l'Adminiſtrateur, & il me donna des témoignages d'une ſatisfaction que je croyois bien alors devoir être l'unique fruit de mon zèle. Je ne prévoyois pas toutes les ſuites de cette beſogne paſſagère; car la perfection de la Salle de Bordeaux n'en fut pas la ſeule récompenſe : c'eſt à cet heureux événement que je dois la vaſte entrepriſe dont me charge aujourd'hui Monſeigneur le Duc DE CHARTRES, avec le titre honorable de ſon premier Architecte.

J'ai interrompu ici l'ordre des faits, pour ſuivre les motifs qui avoient intéreſſés M. de Clugny à la Salle de Bordeaux : je les reprends. Dès l'arrivée du Prince en cette Ville, je conçus le projet de lui demander la faveur de poſer la première Pierre de mon Bâtiment; juſques-là, cette cérémonie ne m'avoit pas occupé. Il voulut viſiter nos travaux, j'eus l'honneur de l'y ſuivre; & enhardi par ſon ſuffrage, j'oſai faire ma propoſition : il l'accepta avec les plus ſatisfaiſans témoignages de bontés. Madame la Ducheſſe DE CHARTRES voulut bien être de moitié dans ce bienfait (2) : & la ſolemnité eut toute l'influence que devoit répandre cette Protection ſignalée.

Mais revenons aux Ouvrages de la Comédie, M. de Clugny étant Contrôleur-Général des Finances. Ce Monument fut un des premiers points dont il s'occupa pour la Province de Guyenne; & comme il avoit été témoin des balottemens & des incertitudes auxquels ſon élévation avoit été expoſée, non-ſeulement il voulut qu'il ſe conſtruiſit, mais même il aſſura ſa perfection. Il y a plus; inſtruit des déplaiſirs que m'avoient cauſés les reſtrictions économiques auxquelles M. Turgot m'avoit forcé, il entra dans mes vues d'embelliſſemens, donna à mes idées leur libre cours, & m'engagea encore à les aggrandir.

M. de Clugny marchoit ſûrement dans le Département de Bordeaux : il connoiſſoit & ſes beſoins & ſes reſſources. Il rendit à la Ville ſes octrois, par un Arrêt du 24 Novembre 1776, obtenu ſur Requête, à la charge de faire une réſerve de cinquante mille écus, par chaque année, leſquels devoient être employés d'abord à l'achèvement de mon entrepriſe, & enſuite aux divers Edifices Publics, qui tous manquent à la Ville, tels qu'un Palais pour la Juſtice, un Gouvernement, des Fontaines, un Hôtel de Ville, &c. &c. L'époque de cet Arrêt montre que M. de Clugny ne l'avoit pas encore publié lorſqu'il eſt mort, mais le Miniſtre ſage qui l'a ſuivi dans l'adminiſtration des Finances, n'a pas héſité de remplir ſur cet objet toutes ſes intentions. C'eſt ſur ce revenu annuel de cent-cinquante mille livres, inſuffiſant alors pour payer les dettes contractées dans le tems de la diſette, & pour opérer la fin de mon ouvrage, que la Ville de Bordeaux forma un emprunt capable de ſubvenir à ces emplois urgents. Je ne parlerai pas de la lenteur de ces opérations, ni des entraves

(1) Le 14 Avril 1776.

(2) 13 Avril 1776.

qu'on y apportoit; car la clauſe de l'Arrêt du Conſeil du 11 Décembre 1774, étoit encore confirmée par celui ci, & l'Intendant de la Province reſtoit toujours chargé de l'inſpection ſur la nouvelle Comédie, & ſur l'emploi des fonds. Mais les tourments de quelques malveillants ne diminuèrent rien du plaiſir dont m'enivroit la certitude d'achever ma Salle, & ſurtout de l'honneur dont j'avois été comblé en 1777. Année heureuſe où j'avois fait hommage de mon travail à MONSIEUR, Monſeigneur le Comte D'ARTOIS & SA MAJESTÉ Impériale! Enfin, c'eſt au milieu de tant de jouiſſances & de combats, que la Comédie de Bordeaux s'acheva, & fut ouverte au mois d'Avril 1780.

Sans porter en valeur l'avantage de poſſéder un Monument public, qui peut-être mérite quelque eſtime, ceux qui en ſont les plus ardens détracteurs ſe récrient ſur la dépenſe fort au-deſſus de celle que j'avois préſentée. Pour leur répondre, je conclurai en offrant ici d'un côté la ſomme totale de ces dépenſes, & de l'autre les fruits qu'en retire le Corps de Ville qui en eſt aujourd'hui Propriétaire, alors on verra ſi les reproches ſourds, les écrits malins ſont fondés en raiſon.

Je ſçais fort bien que les produits de la Salle euſſent été plus avantageux, ſi, la conſtruction d'ailleurs la même, le prix en eût été moindre. Mais pour ma cauſe il ſuffit de prouver que je n'ai pas pu le diminuer, & que, de ma part, il n'y a ni malverſations, ni négligence, ni ineptie, ni ſurpriſes. Si ces grandes dépenſes n'ont pu être prévues, ou ſi elles ont été occaſionnées par des augmentations avantageuſes & autoriſées, toutes ces clameurs, toutes ces plaintes tombent d'elles-mêmes. Or je demande premièrement, ſi je pouvois prévoir les frais conſidérables occaſionnés par la démolition des pilliers tutelles, par le comblement des fondrieres que préſenta le Chenal encore ſubſiſtant ſous terre depuis tant de ſiecles, & tous les travaux auxquels on a été forcé par ces découvertes pour établir l'aſſiette d'un vaſte Monument.

Secondement, mes Plans furent ſignés en 1773, ils devoient s'exécuter en trois ans, & c'étoit mon eſpérance lorſque j'abandonnai la Capitale, & tout ce qu'elle promet d'avantage aux Artiſtes. Si tous les événemens dont j'ai rendu compte ont prolongé l'élévation de la Salle juſqu'en 1780, ſi dans cette eſpace la prolongation des appointemens des employés de tous genre, l'augmentation ſubite que cauſa la guerre dans les journées d'ouvriers, & l'accroiſſement incroyable dans le prix des bois (1), des pierres & de tous les matériaux ont plus que doublés la dépenſe, faut-il m'en trouver coupable, lorſque mon état, mes intérêts propres en ont ſenſiblement ſoufferts, par la conſommation forcée de tous mes honoraires pendant un ſi long ſéjour?

---

(1) M. Sage Avocat-Général du Parlement de Bordeaux, & M. le Gril, Tréſorier de France, qui ont bâti dans le même tems que la Salle de Spectacle a été conſtruite, ont acheté d'abord le plâtre quinze livres *le mont*, & avant la fin de leurs bâtiſſes ils le payoient ſoixante livres. La multitude des conſtructions d'une part; de l'autre, le défaut d'ouvriers provenans des enlèvemens de Matelots & de Soldats, ont augmenté dans les mêmes proportions les bois & tous les autres matériaux.

Troiſiémement, ſi j'ai augmenté la dépenſe par la peinture du Plafond (1) dont le ſuccès a bien juſtifié mes deſirs; ſi j'ai voulu des figures pour l'ornement de l'avant-Scène, de la Porte du Théâtre & du Péryſtile, faites auſſi par un Artiſte diſtingué (2), doit-on m'en blâmer? ces ornemens ſont convenables à un Spectacle national, & ce n'a pas été ſans l'attache des Adminiſtrateurs qu'ils ont été exécutés.

Quatriémement, ſi j'ai cru devoir achever la Salle de Concert qui faiſoit partie de mon Plan & dont l'uſage journalier pour les Aſſemblées & les Répétitions, fait ſentir aujourd'hui l'importance; ſi j'ai conſenti qu'on munit le Magaſin de la Comédie de douze Décorations, & que pour cet effet j'aie fait venir de Paris, autant que je l'ai pu, les Peintres de ce genre, ces augmentations ſont-elles des recherches déplacées, des ſurpriſes, des inutilités?

Cinquiémement, l'éclairage que j'ai étendu de la manière la plus détaillée; des aſſurances contre le feu, par des réſervoirs, des corps de Pompes & des tuyaux ſans nombre; des commodités de toute eſpèce & toujours renaiſſantes lorſqu'on termine un bâtiment & la plupart demandées (3) avec inſtance par les Chefs de la Ville, ſont tous ouvrages qui, malgré les frais qu'ils ont occaſionnés, n'ont pas dû être épargnés, tant dans l'intérieur qu'au dehors. Il eut été impoſſible même au plus grand praticien d'en prévoir la multiplicité, & j'avouerai ſincèrement que ces dépenſes m'ont trompé. Je vais le prouver d'une manière qui caractériſera inconteſtablement ma bonne foi.

A l'époque du 2 Mai 1779, MM. les Jurats, maîtres alors de la Comédie, uſèrent des droits dont-ils avoient été ſi longtems privés, en me demandant un état des dépenſes à faire, tant à la Salle de Spectacle qu'aux lieux qui en dépendent. Je fais cet état, & même je le ſigne avec cette aſſurance qu'inſpire toujours la franchiſe. Cependant les ouvrages portés par l'état & quelques autres détails indiſpenſables, s'exécutent & montent au-delà de ſon total, malgré toute ma ſurveillance. Je jugeai bien de l'excédent à meſure que j'opérois, mais je ne crus pas que cet inconvénient dut m'arrêter dans l'exécution de choſes très-utiles.

Le Public à qui je ſoumets cette circonſtance jugera de ma loyauté, lorſqu'il ſaura que je m'attendois bien à être privé des honoraires des ſommes de dépenſe qui excéderoient l'état que j'avois ſigné. Le Corps Municipal de Bordeaux n'a pas trompé mes préſomptions, & elles ne m'ont point arrêté pour conſommer autant que je l'ai pu la perfection de mon entrepriſe....... Mais ſuivons: que je n'aye pas toujours prévu l'augmentation journalière des matériaux, il ne s'enſuit point que leur emploi n'ait pas été indiſpenſable, économique, & leur conſommation effective; tous les comptes, je ne ceſſerai de le répéter, ayant été contrôlés & ſignés par l'homme de la

(1) M. Robin eſt l'Auteur de ce Plafond: il vient d'être gravé par M. Le Mire.

(2) M. Berruer a fait une partie de ces figures, & c'eſt ſur ſes modèles que le reſte a été exécuté.

(3) Les commodités même ſont choſes auxquelles il paroît qu'on eut ſacrifié la diſtribution convenable à une Salle de Spectacle; car j'apprends que les Chambres qui précédoient la Salle de Concert & qui avoient des deſtinations très-eſſentielles, viennent d'être changées en logemens particuliers. Si ces métamorphoſes déplacées ſe tolèrent, on ne retrouvera bientôt plus, que dans ce Recueil, le Monument tel que je l'ai bâti à Bordeaux.

Ville. Que je n'aye pu juger dès en commençant de toutes les commodités de détails propres aux usages du Pays, ce n'est pas une ineptie; & on aura perdu tous droits de m'en faire des reproches, puisque mes honoraires retenus sur ces dépenses les ont en partie payés.

Il est tems de compter. La Salle de Spectacle de Bordeaux, dont on va voir les détails & les vues générales, tout bien mesuré, a dépensé (1) deux millions quatre cent trente-six mille cinq cent vingt-trois livres dix-neuf sols, ci. . . . . 2,436,523 l. 19 s.

Voyons de quel total ce Monument charge une des premières, & toute proportion gardée; la plus riche Cité du Royaume de France.

En terrein vendu & donné par le Roi à cet effet sur les glacis du Château-Trompette, huit cent trente neuf mille deux cent trente-trois l. 839,233 l.

En locations faites par le Corps de Ville aux Entrepreneurs de la Comédie & lieux accessoirs, cinquante-six mille livres par an. Ce loyer susceptible après le Bail actuel d'augmentation, produit en fond placé à cinq pour cent, la somme de onze cent vingt mille livres, ci. 1,120,000 l.

} 1,959,233 l.

Rapprochant ces deux sommes, & leur total étant soustrait de la dépense entière, il restera à la charge de la Ville de Bordeaux, quatre cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix livres dix-neuf sols, pour la propriété de la Salle de Spectacle, ci. . . . . 477,290 l. 19 s.

Je laisse au Public à peser si un bien fonds en bâtiment éternel par sa solidité, doit rapporter ou cinq, ou quatre, ou trois pour cent d'intérêt. Alors quelques personnes pourront juger, si j'ai contribué ou non à l'avantage de la Ville, & si j'ai mérité les calomnies & les persécutions.

Tranquille sur ce point, j'offre maintenant la partie du talent à la censure des hommes impartiaux & éclairés. Elle me servira d'utile leçon, & je la recevrai avec reconnoissance & même avec joie.

---

(1) Les Mémoires imprimés sur la discussion survenue entre Mgr le Duc de Chartres & la Ville de Paris, me donnent un moyen de comparer la dépense du Monument fait à Bordeaux avec celui de la Salle de l'Opéra de Paris, consumé par le feu en 1780. On lit page 9 du Mémoire imprimé pour les Prevôt des Marchands & Echevins, que la Salle de Paris a coûté 2,400,000 livres; observons que Mgr le Duc d'Orléans fut chargé alors de la construction des gros murs: voyez page 19 du Mémoire en réponse pour Mgr le Duc de Chartres. Comme on pourroit répliquer que la main d'œuvre & les matériaux sont plus chers à Paris qu'à Bordeaux, voici un exposé des différences: Les Ouvriers se payent plus chèrement dans cette Province, & il est plus difficile de s'en procurer. Les Artistes exigent des remises de frais de voyage & de déplacement qu'on ne peut raisonnablement leur refuser. Les bois avant la fin de la construction y ont été plus chers qu'à Paris. Le Fer y coûte bien davantage. La pierre dure coûte autant à Bordeaux qu'à Paris. La pierre tendre y est meilleur marché. La chaux aussi meilleur marché. Le plâtre beaucoup plus cher.

FIN.

EXPLICATION

DES PLANCHES,

CONTENUES EN CE VOLUME.

A ces Planches on peut ajouter celle du Plafond peint par M. Robin, gravé par M. le Mire, laquelle ſe trouvera chez le même Libraire qui vend cet Ouvrage.

Avis aux Relieurs. Les Relieurs auront ſoin de réſerver un onglet pour y pouvoir attacher ladite Eſtampe du Plafond.

APPROBATION.

J'AI examiné par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, le Manuſcrit intitulé *Salle de Bordeaux*, par M. LOUIS. Rien ne peut ſuſpendre la permiſſion d'imprimer cet Ouvrage, il met ſous les yeux des Artiſtes & des Amateurs l'enſemble & les détails d'un Monument célèbre qui concourt, comme ceux du même rang, à illuſtrer leur Auteur & à honorer la Nation. A Paris, le 9 Août 1781.

ROBIN.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé le ſieur LOUIS, Architecte du Roi de Pologne, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de ſa compoſition intitulé : *Salle de Bordeaux*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége à ce néceſſaires. A ces Cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre partout notre Royaume. Voulons qu'il jouiſſe de l'effet du préſent Privilége, pour lui & ſes hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocéde à perſonne ; & ſi cependant il jugeoit à propos d'en faire une ceſſion, l'Acte qui la contiendra ſera enregiſtré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilége que de la ceſſion ; & alors par le fait ſeul de la ceſſion enregiſtrée, la durée du préſent Privilége ſera réduite à celle de la vie de l'Expoſant, ou à celle de *dix années*, à compter de ce jour, ſi l'Expoſant décède avant l'expiration deſdites dix années. Le tout conformément aux Articles IV & V de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, portant réglement ſur la durée des Priviléges en Librairie. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits Ouvrages, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de celui qui le repréſentera, à peine de ſaiſie & de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la première fois ; de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conſeil, du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beau caractère, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilége ; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état ou l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur HUE DE MIROMÉNIL, Commandeur de nos Ordres ; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le ſieur de MAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMÉNIL : le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes hoirs, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le vingt-huitiéme jour de Novembre, l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt-un, & de notre Regne le huitième. Par le Roi en ſon Conſeil.

LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 2496, fol. 615, conformément aux diſpoſitions énoncées dans le préſent Privilége ; & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires preſcrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce vingt-quatre Décembre mil ſept cent quatre-vingt-un.

LECLERC, *Syndic.*

De l'Imprimerie de CAILLEAU, rue Saint-Severin.

Plan de la partie de la ville de Bordeaux qui avoisine la nouvelle salle de Spectacle

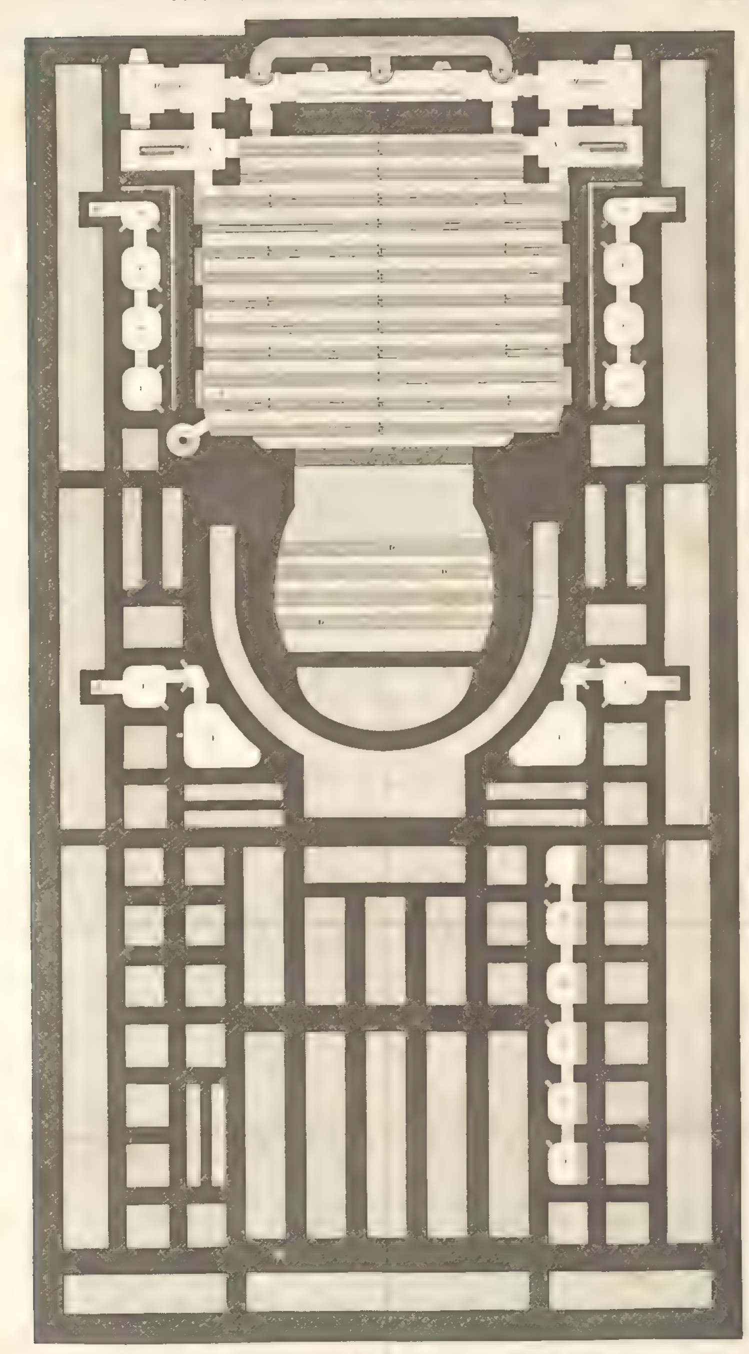
Renvois

1 [illegible] Spectacle et ses [illegible]

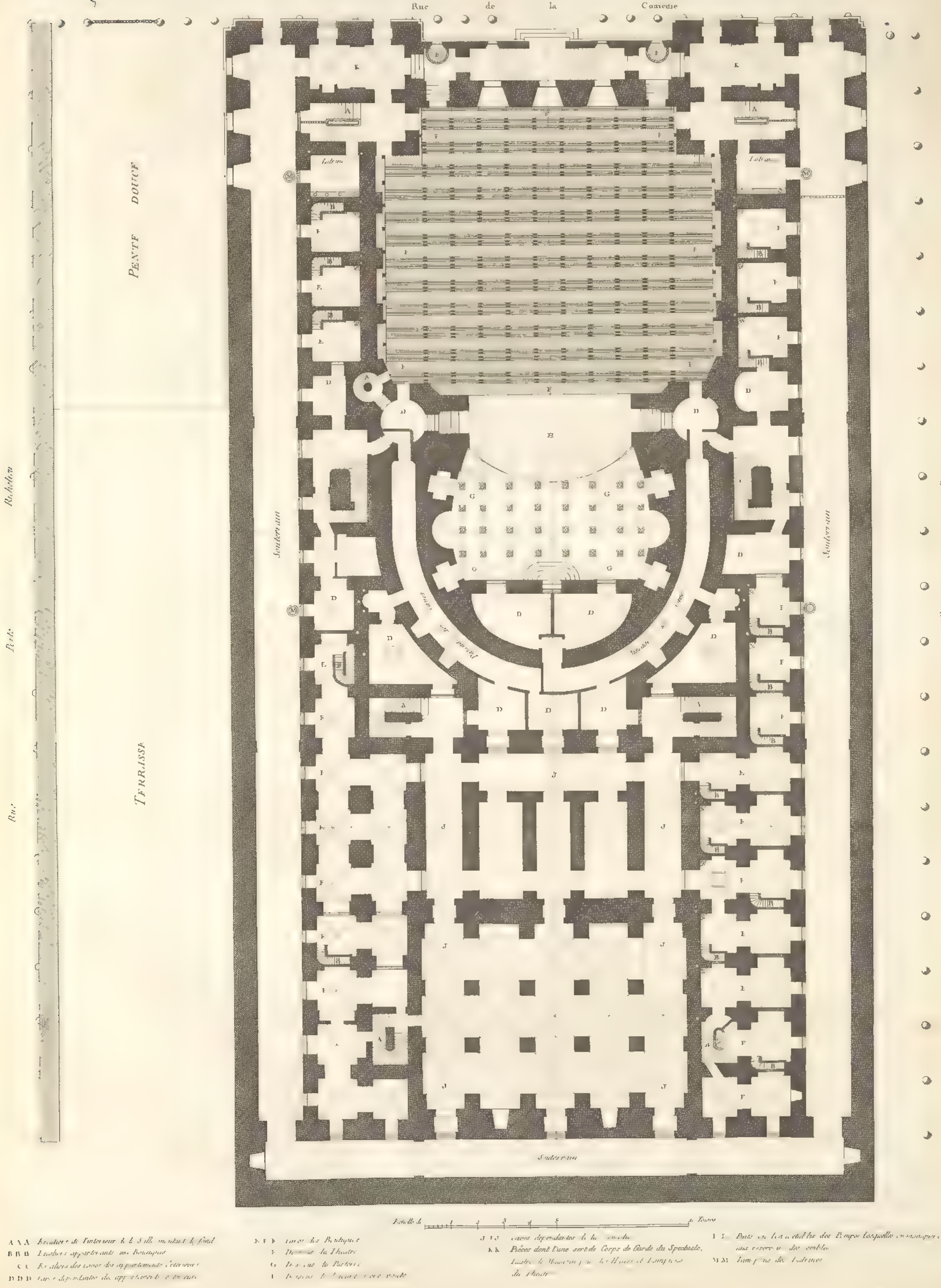
2 [illegible]

3 [illegible] l'Intendance

PLAN DES PREMIÈRES FONDATIONS.



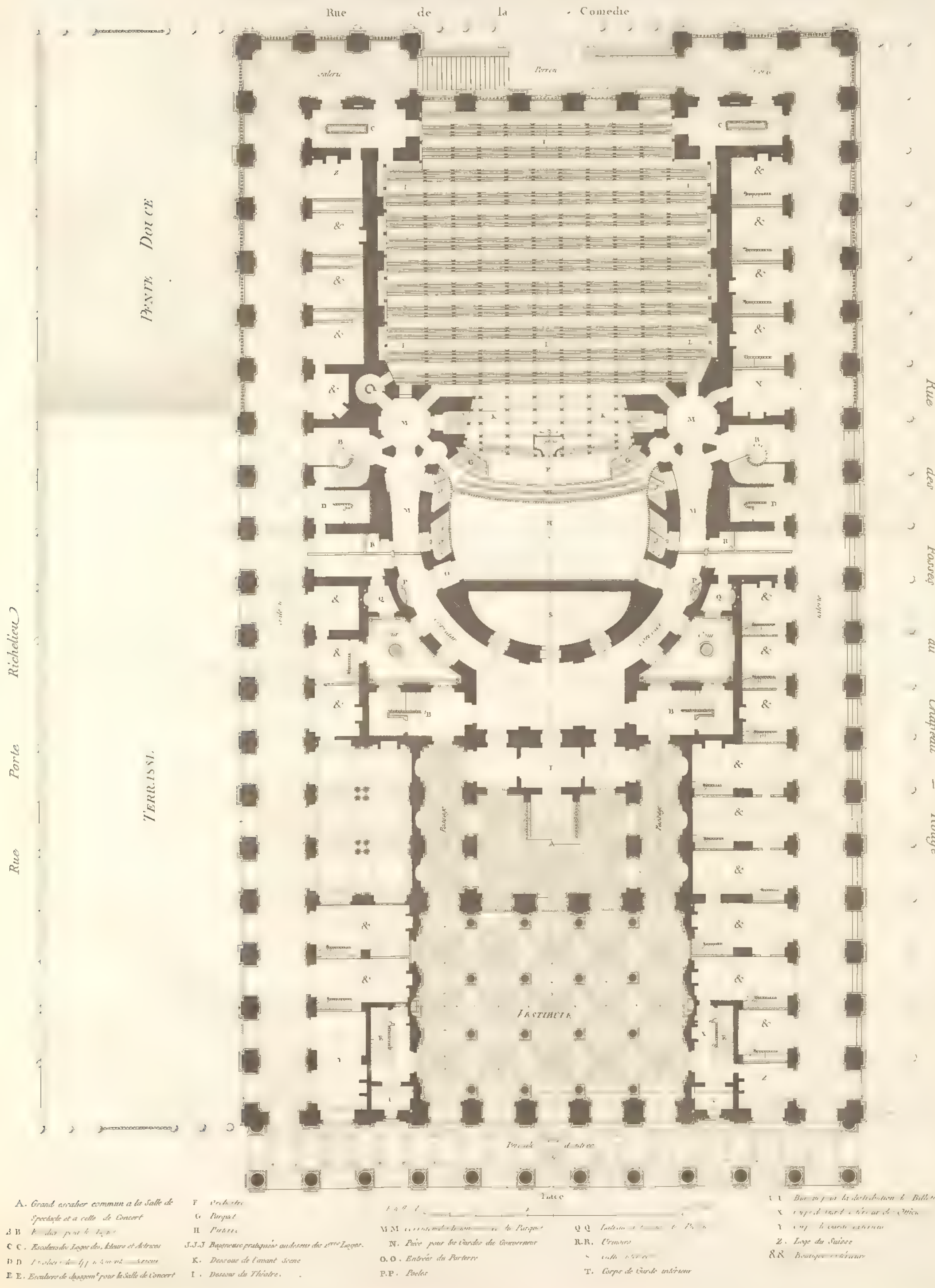
SECOND PLAN DES FONDATIONS AU NIVEAU DE LA RUE DE LA COMEDIE.



K K *Pièces dont l'une sert de Corps de Garde du Spectacle.*

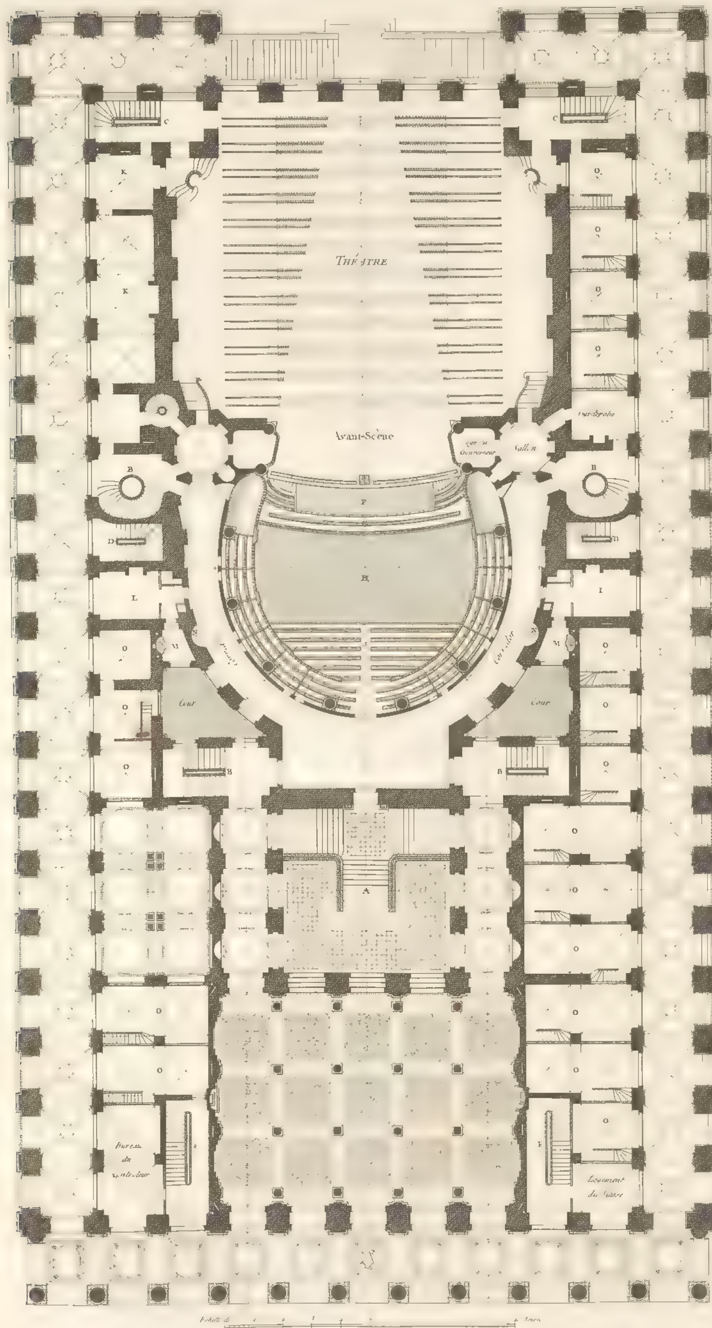
PLAN DU REZ DE CHAUSSÉE AU NIVEAU DE LA PLACE.

PL. IV.



A. Grand escalier commun a la Salle de Spectacle et a celle de Concert
B B [illegible]
C C. Escaliers des Loges des Acteurs et Actrices
D D [illegible]
E E. Escaliers de dégagem.t pour la Salle de Concert
F Orchestre
G Parquet
H Parterre
J.J.J Baignoires pratiquées audessus des 1.eres Loges.
K. Dessous de l'avant Scene
L. Dessous du Théatre.
M M [illegible] du Parquet
N. Pièce pour les Gardes du Gouverneur
O.O. Entrées du Parterre
P.P. Poeles
Q Q [illegible]
R.R. Urinoirs
S [illegible]
T. Corps de Garde intérieur
U U Bureau pour la distribution des Billets
X [illegible]
Y [illegible]
Z. Loge du Suisse
&& Boutiques extérieures

PLAN AU NIVEAU DES I.eres LOGES. PL. V.



Echelle de 1 2 3 4 5 10 Toises

A Grand Escalier

B B Escalier des Loges

C C Escalier des Loges, Théâtres et Acteurs

D D Escalier des appartements intérieurs

E E Escaliers de dégagement pour la Salle de concert

F Orchestre

G Parquet

H Parterre

J Amphithéâtre

K K Foyer des Acteurs

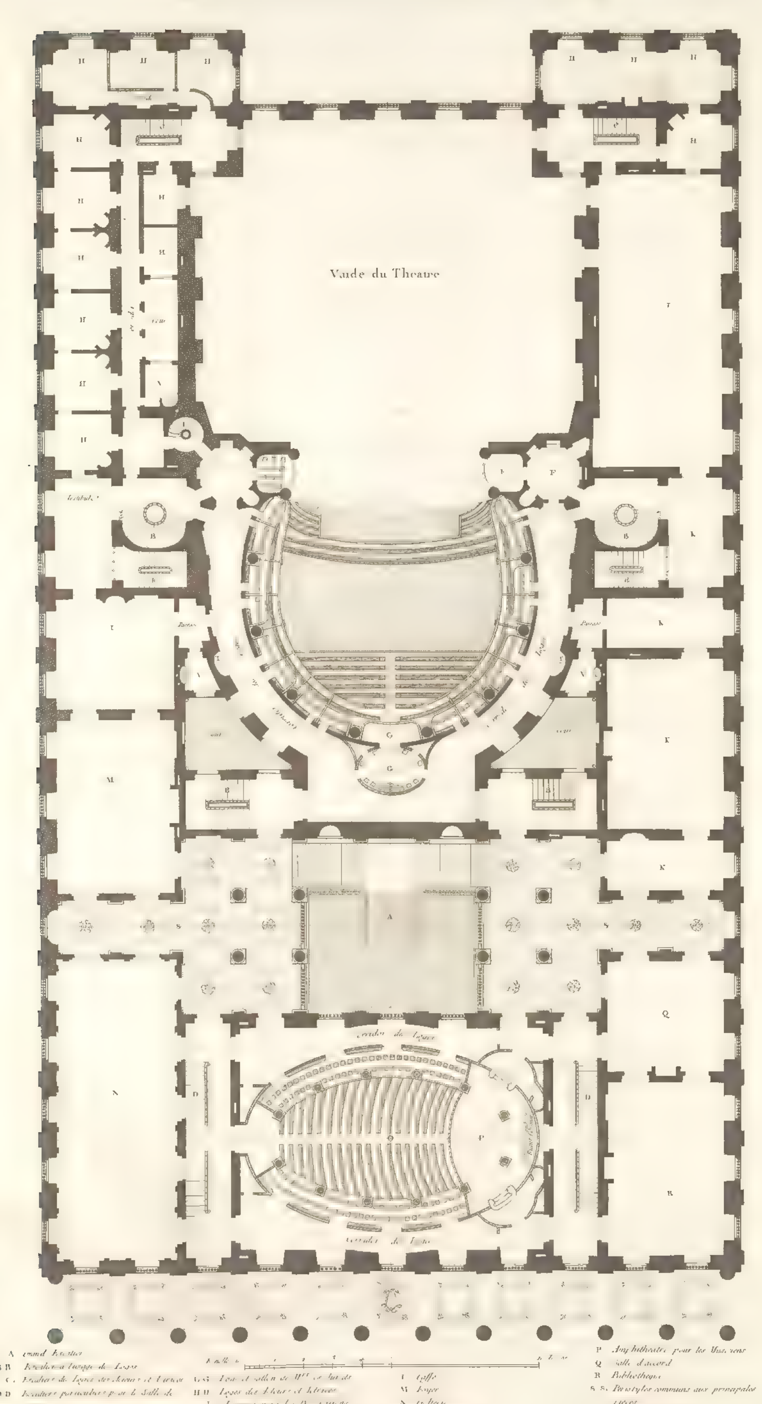
I I Garderobe des Dames

M M Latrines

N N Tuyaux de chaleur pour échauffer les corridors

O O O Entresolles dépendantes des Boutiques

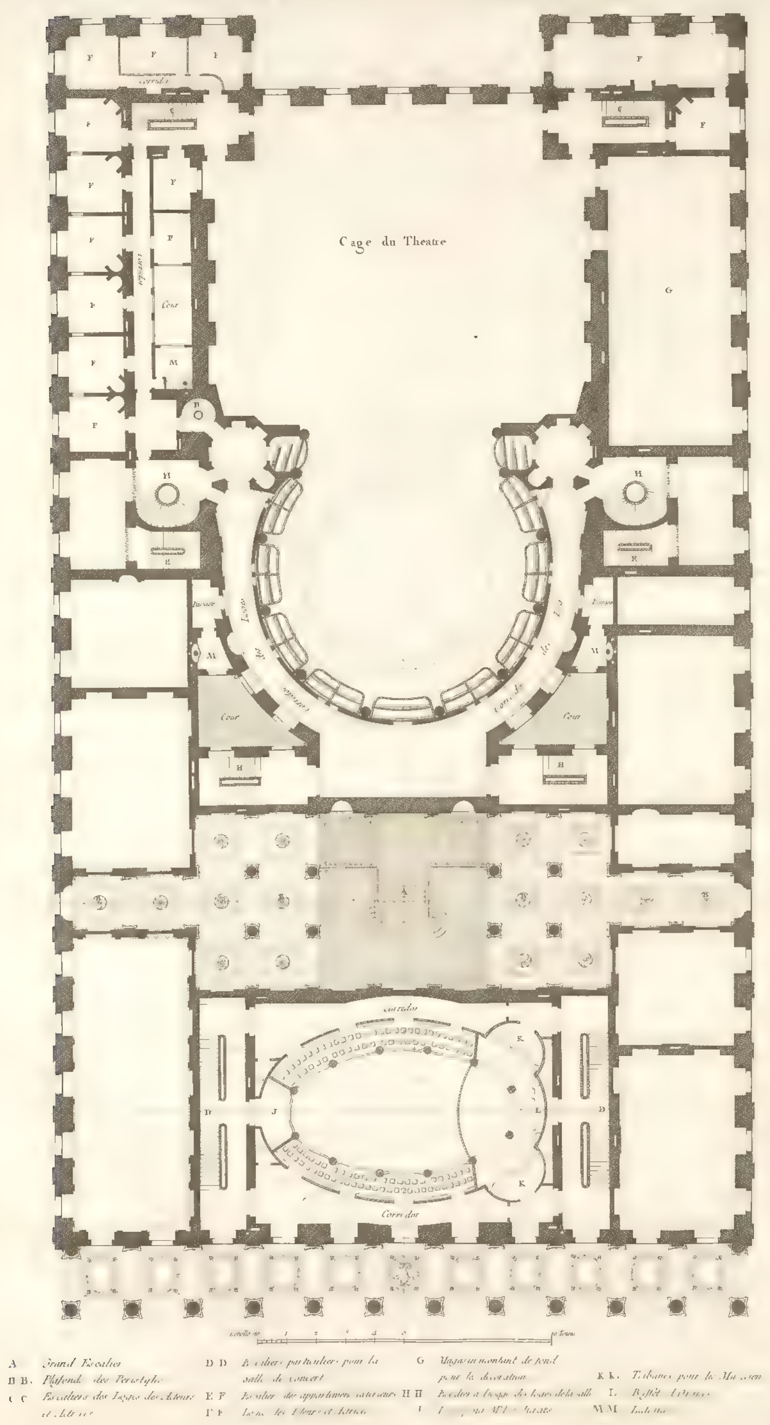
PLAN AU NIVEAU DES SECONDES LOGES. PL.XI



Echelle de ... Toises

A Grand Escalier
B B Escaliers a l'usage des Loges
C C Escaliers des Loges des Acteurs et Actrices
D D Escaliers particuliers pour la Salle de Concert
E E Escaliers des appartemens exterieurs
F F Loge et Sallon de Mr l'Intendant
G G Loge et Sallon de Mrs ...
H H Loges des Acteurs et Actrices
J Magasin pour les Decorations
K K Pieces pour l'administration
L Caffé
M Foyer
N Galerie
O Salle de Concert
P Amphitheatre pour les Musiciens
Q Salle d'accord
R Bibliotheque
S S Peristyles communs aux principales pieces
T T Tuyaux de chaleur
V V Latrines

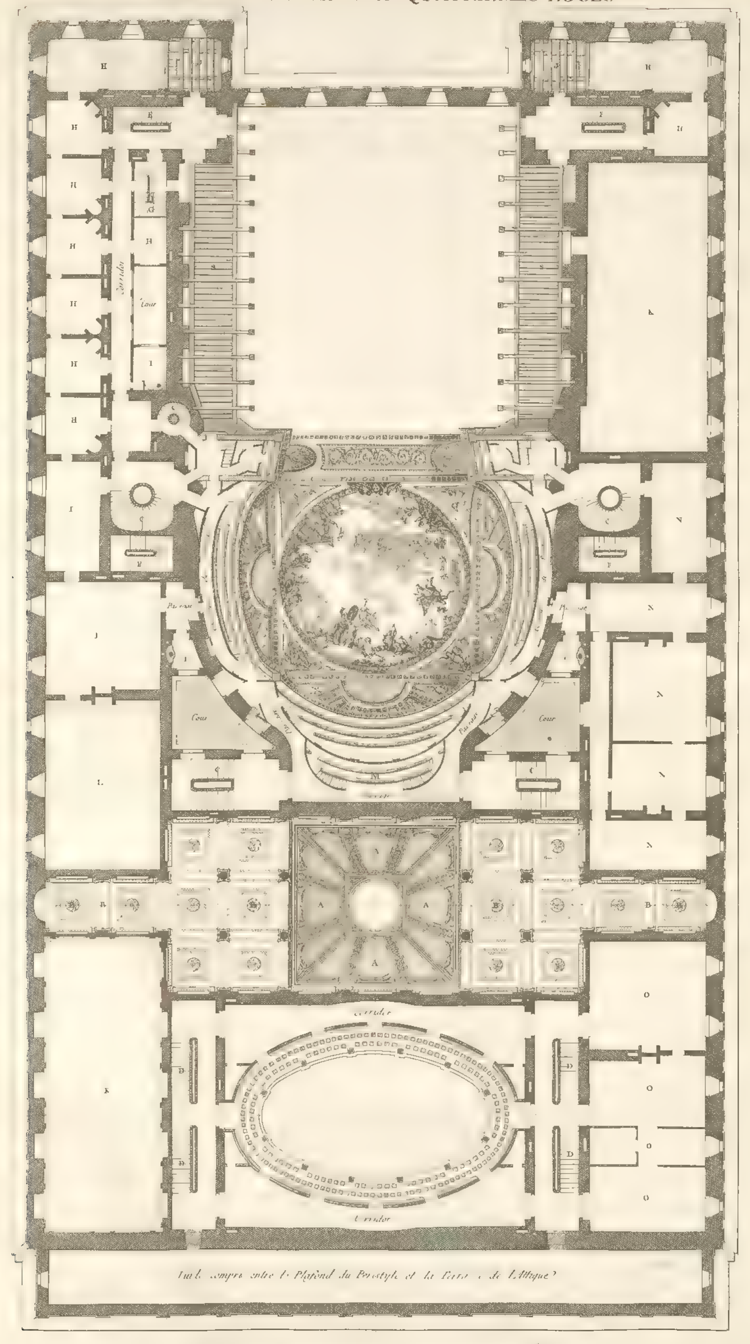
PLAN AU NIVEAU DES TROISIEMES LOGES. PL.VII.



Echelle de 10 Toises

A Grand Escalier	D D Escaliers particuliers pour la salle de concert	G Magasin montant de fond pour les décorations	K K. Tribunes pour les Musiciens
B B. Plafonds des Peristyles	E E Escalier des appartemens supérieurs	H H Escalier à l'usage des loges de la salle	L. Buffet [illegible]
C C Escaliers des Loges des Acteurs et Actrices	F F Loges des Acteurs et Actrices	I [illegible]	M M [illegible]

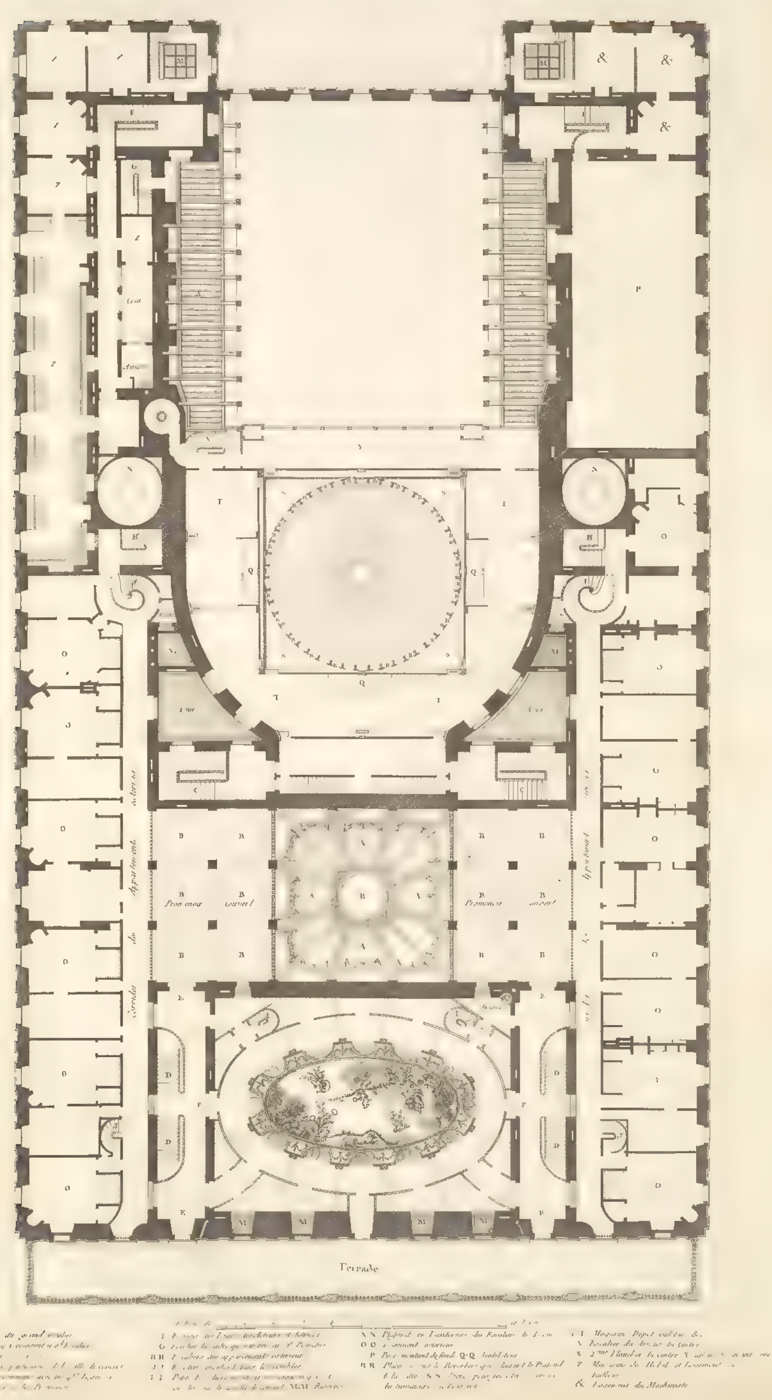
PLAN AU NIVEAU DES QUATRIEMES LOGES.



Echelle de 1 2 3 4 5 10 Toises

A [illegible] du grand Escalier
B B Plafond des Peristyle du g.d escal.r
C C Escalier [illegible] des loges
D D Escalier [illegible] pour la salle de concert
E E Escal.rs des loges des acteurs et actrices
F F Escal.rs des appartements extérieurs
G Escalier du Centre
H H Loges [illegible]
I I [illegible]
K [illegible] montant de fond
L L Magasins M Double amphithéâtre
N Logements du concierge
O O Logements [illegible]
P P [illegible]
Q Plafond de la Salle representant un sujet allégorique
R Plafond de l'avant Scène
S S Premier plan [illegible] du centre
T T Latrines

PLAN AU NIVEAU DE L'ATTIQUE.



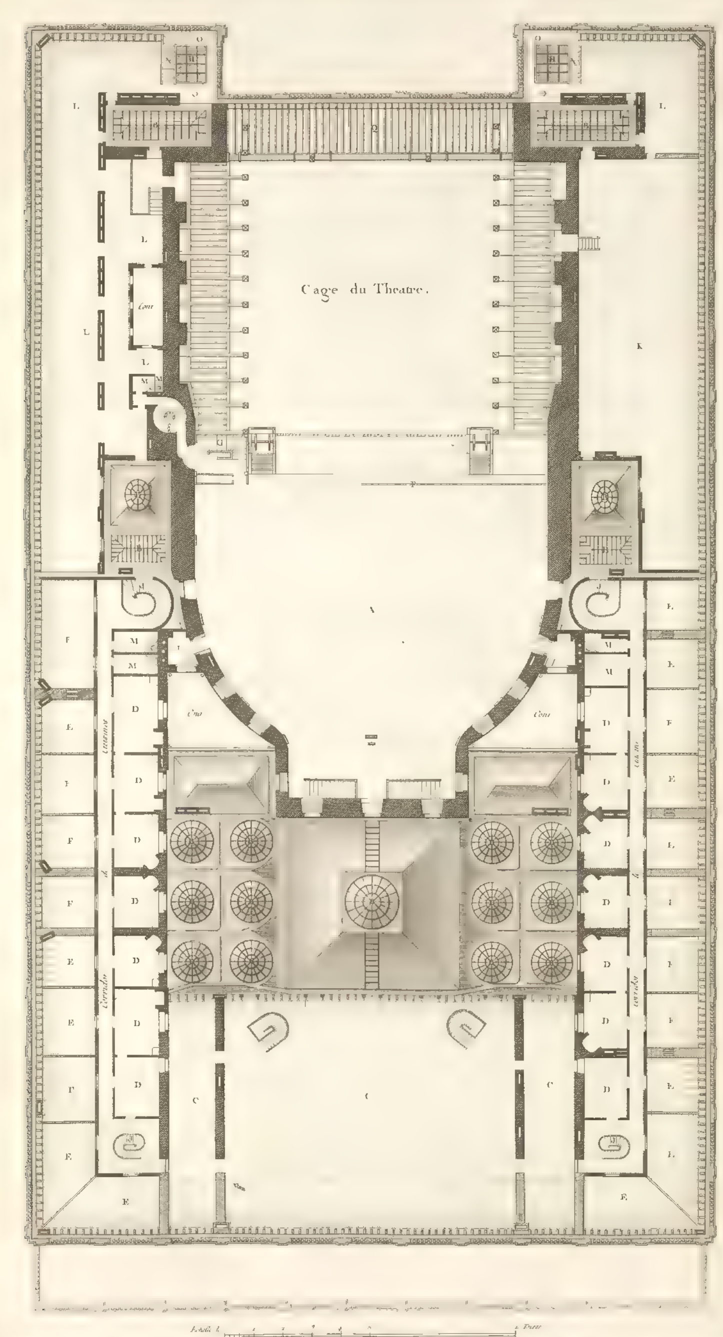
A A Voûte du grand escalier
B B [illegible] qui couronnent le 2^d Escalier
C C Escalier [illegible]
D D [illegible] de la salle de concert
F F [illegible] avec les 4es Loges [illegible] terrasse [illegible] la Promenade

I [illegible] des Loges [illegible] et latrines
G Escalier [illegible] au 1er Plancher
H H Escaliers des appartements extérieurs
J J Escalier [illegible] dans les combles
L L [illegible] MM Réservoirs

N N Plafond en Lanternes des Escaliers de [illegible]
O O Logement extérieur
P Pièce montant de fond. Q Q [illegible]

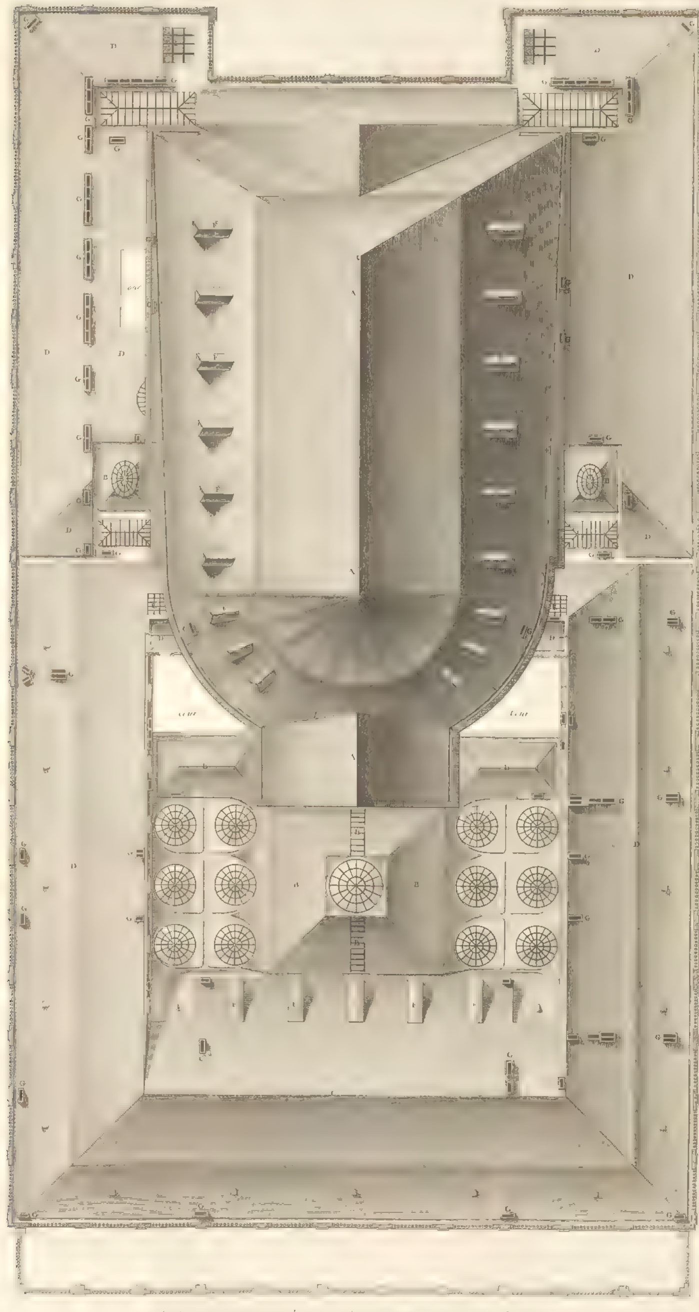
T T Magasins, Dépôt [illegible] &c.
V Escalier du dessus du théâtre
X 2me Plancher [illegible] Y [illegible]
Z Magasins du Habit et Logement du tailleur
& Logement du Machiniste

PLAN AU DESSUS DU PLAFOND DE LA SALLE. PL. X.



A	*Attelier du Peintre des Decorations*	F F	*[illegible] et Cabinet du Peintre*	K	*Dessus du magasin des Décorations*	O O	*Platte formes aboutissant les chenaux des Combles.* P *Cloison qui separe l'attelier du Peintre d'avec le Theatre*
B B	*Lanternes des Jours des Escaliers*	G	*Escalier de dessous du cintre*	L L	*Greniers dependants du Théâtre*		
C C	*Magasin de la Salle de Concert*	H H	*Reservoirs où se dechargent les chenaux des Combles*	M M	*Latrines*		
D D	*Chambres des logements exterieurs*			N N	*Es[illegible] montant en la terrasse des R[illegible]*	Q	*Plancher [illegible] du fond du Theatre pour la manœuvre des Machines*
E E	*[illegible] des logements exterieurs*	J J	*Es[illegible] dans les Combles*				

PLAN DES COMBLES



Échelle [illegible]

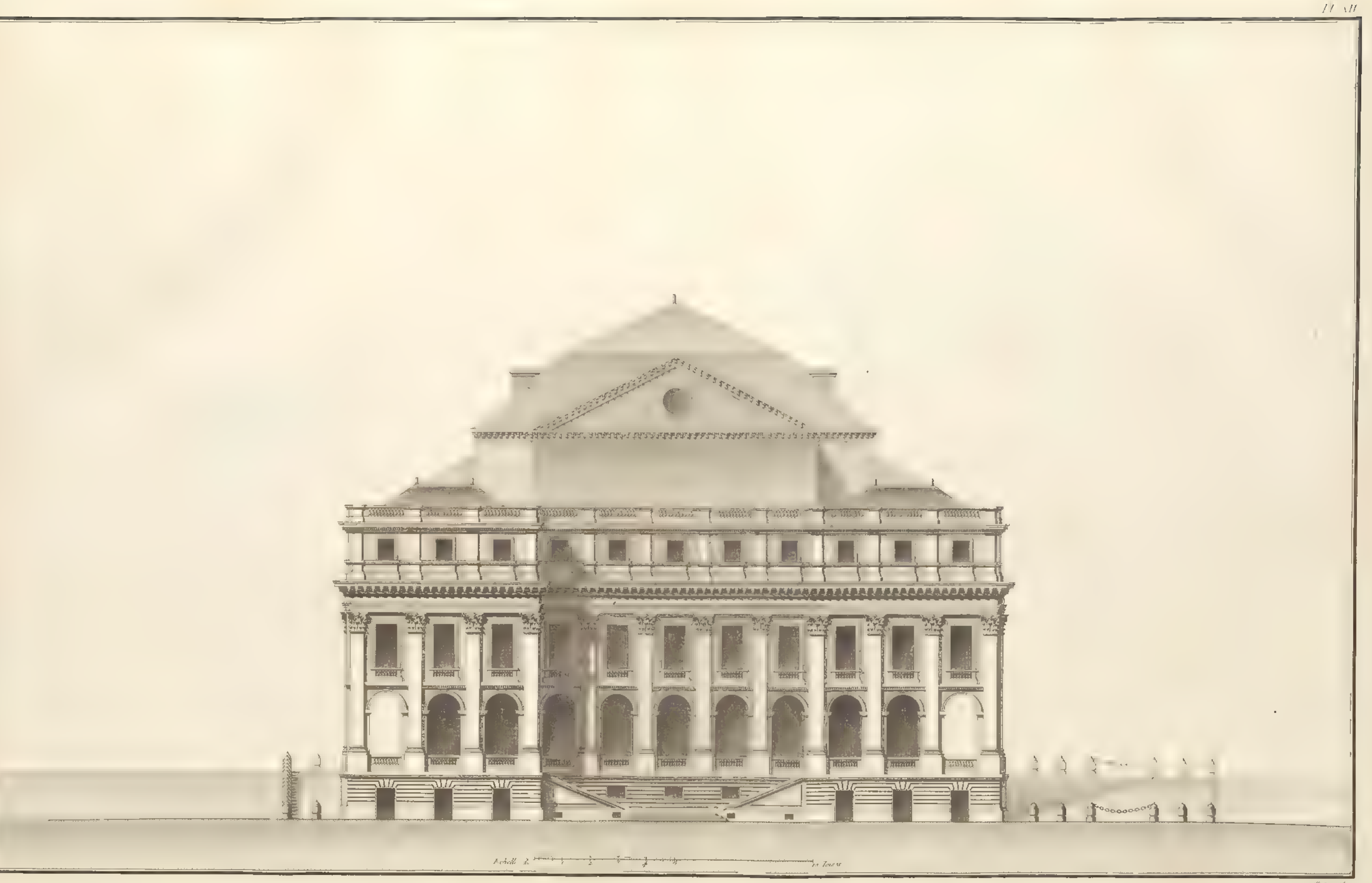
A A comble de la salle de spectacle et du théâtre
B B comble de tous les escaliers
C comble de la salle de concert
D D comble des magasins et des logements particuliers
E E Terrasse qui [illegible] le [illegible]
F F Lucarnes
G G têtes des cheminées



ÉLÉVATION GÉOMÉTRALE DE LA PRINCIPALE ENTRÉE

Alix sculp.

Élévation Laterale



Élévation derriere le Théatre sur la rue de la Comédie.



COUPE SUR LA LONGUEUR DU BÂTIMENT

Berthault sculp.

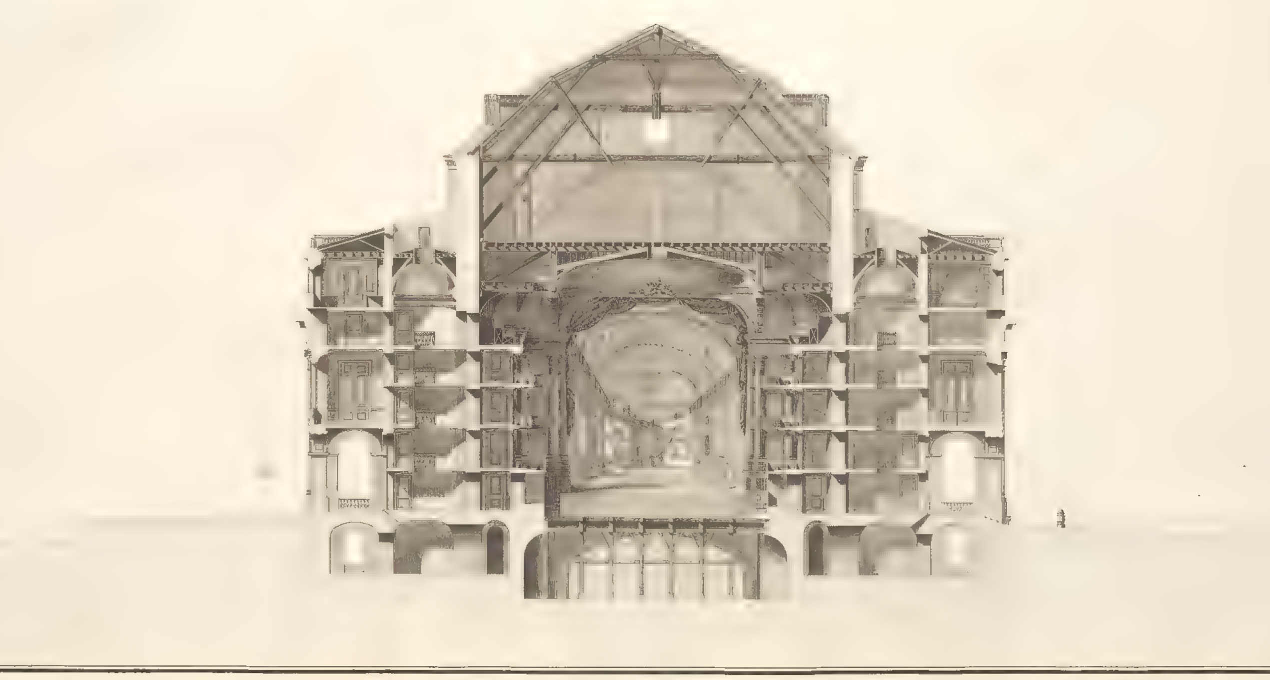
Berthault sculp.

COUPE PRISE AU MILIEU DU VESTIBULE, QUI FAIT VOIR LA SALLE DE CONCERT SUR SA LONGUEUR



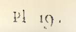
COUPE DE L'ESCALIER SUR LA LARGEUR DU BATIMENT.





Berthault sculp

COUPE SUR LE MILIEU DE LA SALLE DU COTE DE L'AVANT SCENE.



VUE PERSPECTIVE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE



Vue perspective de l'interieur de la Salle qui fait voir la partie du Theatre.



VUE PERSPECTIVE DE L'INTERIEUR DE LA SALLE QUI FAIT VOIR L'AMPHITHÉATRE.



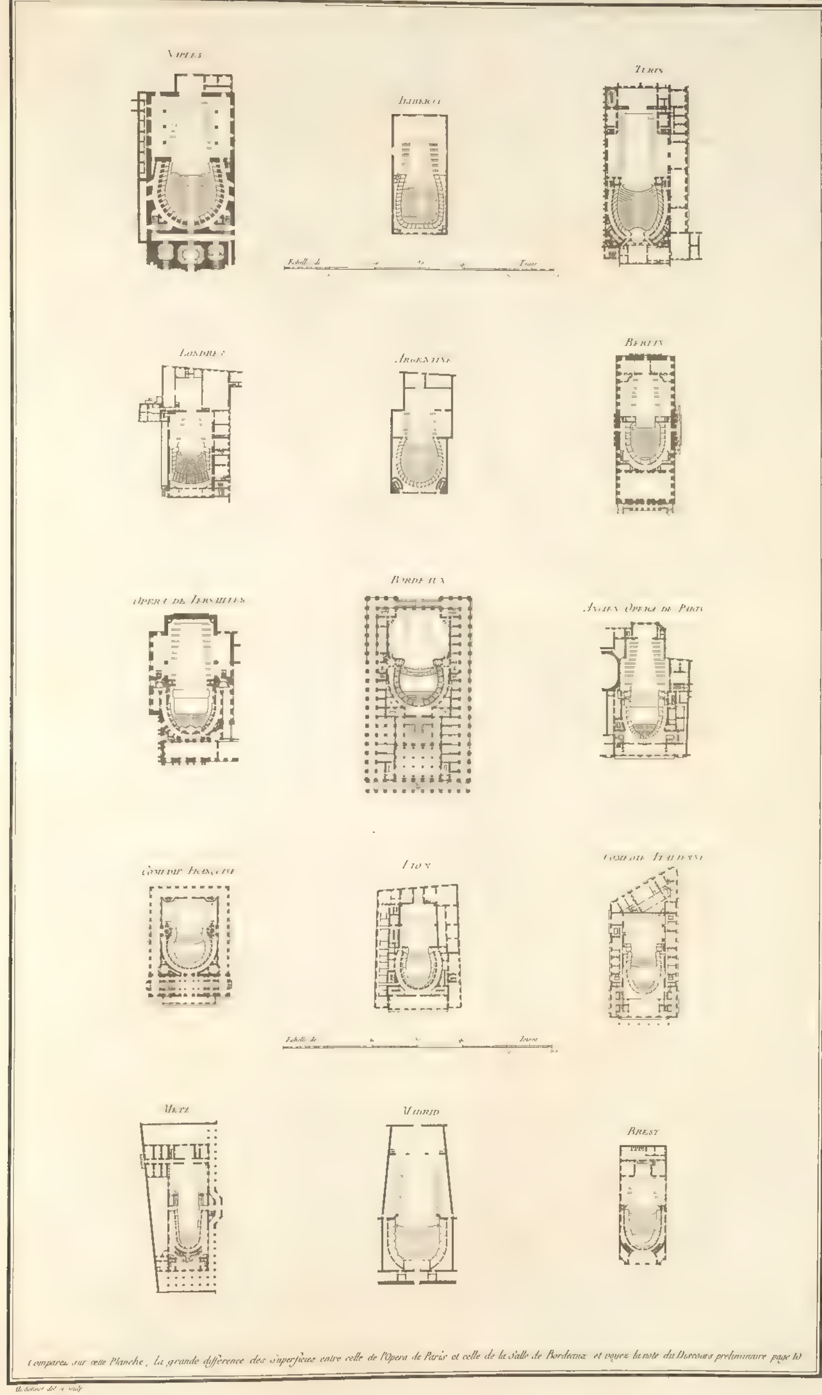
L'Architecture sur un monceau de pierres à demi-taillées commande à des atteliers de Charpentiers et de Serruriers La Geometrie, et
l'Arithmetique l'accompagnent La Sculpture occupée du buste du Roi, et la Peinture presentent à Apollon les Instrumens de leur art Le Temple élevé
près de la Garonne est une portion de la facade de la Salle de Spectacle de Bordeaux batie par Mr Louis Des Nymphes ayant amassé
des fleurs sur les bords de la riviere les donnent au Ris et aux Jeux qui décorent le Temple de festons.
A MONSEIGNEUR

Plafond de la Salle de Spectacle de Bordeaux, Inventé et peint par J Robin, Gr … LE MARECHAL DUC DE MOUCHY COMMANDANT DE GUYENNE.

La Ville de Bordeaux protégée par le Gouvernement sous la figure de la Sagesse fait son offrande à Apollon et aux Muses … Mercure Dieu du commerce préside à celui de Bordeaux indiqué par des Vaisseaux des travailleurs au port, … Bacchus et ses attributs annoncent une des grandes riches[ses] de la Guyenne. Le Peuple unit ses … d'un Temple élevé par la Ville … sont accompagnés de Clio, … est près d'Apollon La … l'effet de la … de Bordeaux. Le Dieu tient sa lyre et il a près de lui les couronnes Uranie et Polymnie … La Garonne qui prend sa source dans les Pyrenées verse les eaux de son Urne … cette riviere. La Paix plante son Olivier sur ses bords …

Momus monté sur Pegaze s'élance vers l'Olimpe il tient sa Marotte symbole de la satire … parmi les Spectateurs … l'approbation publique Les Lys et l'Aile … sont aussi l'emblême de la pureté et de la sublimité …

PLAN SUR LA MÊME ÉCHELLE DES THÉATRES MODERNES LES PLUS CONNUS.



(Comparez sur cette Planche, la grande différence des superficies entre celle de l'Opera de Paris et celle de la Salle de Bordeaux et voyez la note du Discours préliminaire page 10)

